

elles se trouvent facilitées par la réduction des mesures de protection à l'égard des importations intra-régionales. Par ailleurs, les investissements directs dans d'autres États membres entraînent des économies d'expérience dans les filiales et favorisent les retombées technologiques. Des pays non membres peuvent souhaiter investir au sein de l'union, soit pour contourner les tarifs douaniers ou pour tirer parti du nouveau marché élargi, augmentant ainsi leur rendement avec l'amélioration progressive du bien-être dans les pays de l'union. La libre circulation des capitaux et de la main-d'oeuvre au sein de l'union se traduit également par une plus grande efficacité en matière d'affectation des ressources et une plus grande facilité d'adaptation structurelle.

La mondialisation, stimulée par l'accroissement des investissements étrangers directs, pourrait modifier les effets des ACR au chapitre des courants d'échanges. Ainsi, la création de courants d'échanges au sein de l'union pourrait être avantageuse pour les entreprises de pays non membres possédant des usines dans la région, tandis que le détournement de courants d'échanges pourrait nuire aux entreprises d'États membres qui possèdent des usines dans les pays non membres et exportent dans la région¹⁷. La mondialisation peut donc compliquer l'évaluation des incidences des ACR sur le bien-être. En outre, la création et le détournement de courants d'échanges sont plus difficiles à évaluer dans le contexte d'une diminution des coûts, étant donné que la libéralisation des échanges suscite des changements dans la production de tous les pays touchés.

Il est généralement admis, aujourd'hui, que la création et le détournement de courants d'échanges sont de simples expressions des types plus larges de termes de l'échange et du volume d'incidences sur le commerce que peuvent entraîner les ACR. La notion conventionnelle de détournement de courants d'échanges s'attardait uniquement à l'État membre importateur et omettait les gains de bien-être que pouvaient réaliser d'autres États membres et États non membres. Les incidences positives qui peuvent l'emporter sur le détournement de courants d'échanges sont, entre autres, les modifications au volume de production et au revenu, les modifications aux termes de l'échange avec le reste du monde et les modifications au volume d'échanges réalisé avec les États membres et les États non membres¹⁸. Par exemple, la valeur des importations d'un État membre d'un ACR en provenance d'un État non membre peut ne pas être maintenue même si le détournement de courants d'échanges prédomine, parce que l'accroissement du revenu parmi les États membres

¹⁷ Lloyd, *op. cit.*, p. 24.

¹⁸ *Ibid.*, p. 24.